



Maniabilité « SERVICE »

Cette épreuve fait partie des épreuves proposées par le nouveau règlement des concours d'utilisation.

1/ Présentation de l'épreuve

Il s'agit d'une part d'un parcours d'obstacles visant à mettre en valeur les potentialités d'un jeune cheval de trait au travail et d'autre part d'une traction. On évalue le calme, la patience, la docilité du cheval (ou mule).

=> *on note le cheval et non le meneur*

2/ Généralités

- Les épreuves se réalisent avec un cheval, mené au cordeau ou aux guides.
- Le cheval est garni d'un harnais avec traits et mousquetons, la sous-ventrière est obligatoire pour l'épreuve de traction.
- Le cheval est mené par un meneur assisté de son groom.
- L'ordre de passage sera affiché sur le lieu des épreuves et à l'accueil.
- La reconnaissance des parcours (collective et à pied) aura lieu avant le début des épreuves et l'horaire sera affiché dans le programme des épreuves.
- Dans la mesure du possible, pour chaque épreuve, le parcours de l'ouvreur permettra d'établir le temps officiel (1,5 fois le temps de l'ouvreur) qui sera le temps maximum de réalisation de l'épreuve.
- Le jury sera composé d'au moins un professionnel de la traction animale.

Taille et sol de la carrière pour la mania / pour la traction : selon disponibilités mais idéalement au minimum 40*20, sur herbe (sèche) ou sable sec et peu profond

3 / Élimination

L'élimination sera immédiate pour :

- Perte de contrôle du cheval et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou le groom en danger.
- Tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite avec un animal. (Ex. abus de fouet)

4 / Présentation

Le couple cheval-meneur, se présentera, 15 mn avant son passage, au paddock, devant un jury qui notera de 1 (médiocre) à 5 (excellent) :

- La sécurité du harnais
- L'ajustement du harnais
- La propreté du harnais
- L'état et la propreté du cheval
- La présentation des meneurs et des grooms (vêtements adaptés).

Le cheval arrivera garni sur la piste.

Cette note compte dans le classement pour la prime.

5 / Épreuve

Généralités

- Elle se déroulera sans dépasser le temps maximal autorisé, sans faute si possible, à travers un parcours à obstacles. Ce temps maximal autorisé sera annoncé aux concurrents avant le départ

- Le chronomètre démarre (après un signal du juge de piste) au passage du nez du cheval dans la porte du premier obstacle et s'arrête au passage du nez du cheval dans la porte délimitant la ligne d'arrivée : le temps total permettra de départager les ex-æquo au calcul de pénalités.

- De préférence, la voiture utilisée pour l'épreuve de maniabilité sera de type char-suisse ou « camion » (plateau ou à ridelles) sur roues pneus de dimension 150cm*300cm ; d'ici 2010, ce type de voiture sera obligatoire. *(Dans l'idéal, 2 voitures identiques permettraient un enchaînement plus rapide des concurrents)*

Dans le cadre des concours d'utilisation, si l'organisation n'a pas à sa disposition de voiture de ce type, l'épreuve se fera avec une voiture de marathon.

- Pendant l'épreuve, le cheval devra effectuer plusieurs arrêts immobiles dans une zone délimitée. Si l'intervention du groom est nécessaire pour maintenir l'immobilité, une pénalité sera appliquée à chaque intervention (intervention à la voix, aux guides ou encore mise à la tête)

- Le concurrent sera prévenu par le jury, une minute avant la fin du temps autorisé.

- A la fin de ce temps, l'épreuve est interrompue et sont comptés en pénalités les obstacles et passages obligés (PO) non franchis, y compris, éventuellement, l'obstacle en cours.

Notation

- Chaque concurrent démarre l'épreuve avec un capital de 200 points.

- Les allures imposées sont le pas et le trot (zones définies : les passages au pas et au trot seront indiqués sur les cônes) : pénalité de 5 pts par faute d'allure (au-delà de 3 foulées consécutives, pénalité par foulée supplémentaire)

- Une boule renversée : pénalité de 5 pts

- Franchissement des limites des zones d'arrêt : pénalité de 20 pts.

- Intervention du groom à la voix ou aux guides (sans passage à la tête) : pénalité de 10 pts.

- Pour chaque passage à la tête (meneur ou groom) : pénalité de 20 pts

- En cas de 3^{ème} refus, ou de non réalisation : pénalité de 40 pts.

- Non respect des règles de sécurité : élimination à la 2eme intervention du jury

Des pénalités supplémentaires sont prévues selon les obstacles (voir grille de notation en annexe)

Liste des obstacles (voir proposition de plan jointe)

1. Départ : Le cheval est tenu en main à l'entrée du terrain. Le cheval franchit **la porte de départ**.

2 : Dans une zone délimitée, le meneur et le groom **attellent** le cheval à la voiture dans un temps accordé. Le cheval ne doit pas sortir de la zone tant que le juge n'a pas donné le signal.

Vérification de l'attelage dans le bon ordre (harnachement et mise en place dans la voiture) et du respect des règles de sécurité. Une pénalité sera également donnée en cas de dépassement du temps accordé.

Ordre d'attelage :

- a) mise en place de brancards et passage des contre-sanglons
- b) mise en place des traits
- c) mise en place des reculements
- d) fermeture des contre-sanglons

En cas de non respect de cet ordre, le jury arrêtera le meneur qui devra reprendre dans le bon ordre (sans arrêt du chronomètre). Le jury pourra également demander un ajustement des réglages effectués, avant d'accorder le départ. Le groom s'installe en voiture sur demande du meneur.

3 : Obstacles obligatoires : * / **

- **changement de terrain** : eau, bâche ou pont : l'attelage doit franchir l'obstacle, passage délimité par des quilles à l'entrée et à la sortie
- **obstacle visuel en menage à une main** (ex : fil à linge) : l'attelage passe à proximité d'un obstacle visuel (si possible en mouvement, ex. habits sur fil à linge à l'aide d'un ventilateur). Le passage, en menage à une main, est délimité par des quilles à l'entrée et à la sortie.
- **passage sonore** (ex : taper sur des bidons, tronçonneuse, klaxon) : le cheval devra garder son calme et garder sa trajectoire pour ne pas faire tomber les quilles placées à l'entrée et à la sortie de l'obstacle. *Pour une situation plus réelle, le bruit devra être surprenant.*
- **obstacle de précision** : réaliser une longueur de 3m sur une largeur de 30cm avec une roue (planche, bande de caoutchouc fixée dans l'herbe ou 2 lignes de boules au sol : la roue doivent passer entre...)
- **immobilité** : le meneur demande 1 arrêt, détend ses guides (le flot se pose alors sur le pare-crotte), le groom descend chercher un objet, ou faire déclencher un bruit (*on peut ainsi combiner avec l'obstacle sonore*) placé à 4m environ de la zone d'arrêt, puis remonte dans la voiture –le cheval toujours immobile
Dans le cas d'une voiture marathon, il faudra prévoir un 2eme groom placé à coté du meneur ; c'est ce dernier qui descendra et remontera, de manière à ce que le cheval le voit aller et venir.
- Au moins un **reculer**, au mieux un **créneau** (avec une tolérance pour les 2 ans) : le meneur doit reculer sa voiture à l'intérieur d'un quai de déchargement en U, jusqu'à ce que l'arrière de la voiture heurte une barre en équilibre sur 2 cônes qui doit tomber pour valider le reculer, sans que l'essieu arrière de la voiture ne franchisse la limite marquée au sol.

* **La (les) phase(s) de trot** est à délimiter par les organisateurs : elle peut être entre des obstacles (cités ci-dessus), elle peut faire l'objet d'un nouvel obstacle de type serpentine ou cercle délimités par des cônes. Les obstacles sonores ou de changement de terrain peuvent également être passés au trot. Elle doit être d'un **minimum de 150m** (pouvant être découpée en plusieurs phases)

** Chaque obstacle peut rappeler une scène d'utilisation réelle du cheval au travail (en ville, en forêt...) ; ils peuvent être reliés autour d'un thème. Pour exemple : livraison d'un colis : « express » => au trot, livraison => immobilité, etc

4 : Le cheval franchit la **ligne d'arrivée** matérialisée par deux cônes

5 : Dans une zone délimitée, le meneur et le groom **détellent** le cheval. Le cheval ne doit pas sortir de la zone tant que le juge n'a pas donné le signal. La phase de dételage ne compte pas dans le temps mais doit tout de même se faire dans l'ordre, la sécurité et le calme; un aidant supplémentaire est accordé pour une question de durée de l'épreuve...

Classement

L'attelage vainqueur est celui comptabilisant le plus grand nombre de points à l'issue de l'épreuve.